

Министерство образования и науки Российской Федерации

Федеральное государственное бюджетное образовательное учреждение
высшего профессионального образования
«Оренбургский государственный университет»

И. Ю. Моисеева

ОСНОВЫ ТЕОРИИ ПЕРВОГО ИНОСТРАННОГО ЯЗЫКА

Теоретическая грамматика

Рекомендовано Ученым советом федерального государственного бюджетного образовательного учреждения высшего профессионального образования «Оренбургский государственный университет» в качестве учебного пособия для студентов, обучающихся по программам высшего профессионального образования по направлению подготовки 035700.62 Лингвистика

Оренбург
2012

Ирина Моисеева

**Основы теории первого
иностранного языка.
Теоретическая грамматика**

«БИБКОМ»

2012

УДК 801.5:804.0(075.8)
ББК 81.2Фр-2

Моисеева И. Ю.

Основы теории первого иностранного языка. Теоретическая грамматика / И. Ю. Моисеева — «БИБКОМ», 2012

Настоящее учебное пособие определяет ключевые проблемы теоретической грамматики французского языка, предусматривает освещение спорных вопросов в области французской грамматики и пути их решения, рассмотрение особенностей французского языка как аналитической языковой системы в выражении грамматических значений. В учебном пособии предлагаются тестовые задания для самоконтроля, темы семинаров, а также определяется список экзаменационных вопросов.

УДК 801.5:804.0(075.8)
ББК 81.2Фр-2

© Моисеева И. Ю., 2012
© БИБКОМ, 2012

Содержание

Introduction	5
1 Conférence 1 Notions principales de la grammaire théorique	6
1.1 Histoire de la grammaire	7
1.2 Critères de la grammaire	8
1.3 Plusieurs types de grammaire	9
1.4 Approches et notions principales des faits de grammaire	11
2 Conférence 2 La forme et la valeur grammaticales	12
2.1 Valeur grammaticale. Distinction entre le lexique et la grammaire	13
2.1.1 La valeur nominative non–autonome	13
2.1.2 Le sens catégoriel	14
2.1.3 L’extension à une série de mots	14
2.1.4 La référence constante du mot	14
2.1.5 Le caractère fermé et limité de la série	15
2.2 La catégorie grammaticale. Son aspect sémantique	16
2.2.1 La structure interne de la catégorie grammaticale	16
2.2.2 La catégorie grammaticale par rapport à la réalité extralinguistique	17
2.2.3 La catégorie grammaticale par rapport aux mots	18
2.2.4 La catégorie grammaticale par rapport aux autres catégories grammaticales	18
2.3 L’interaction sémantique entre le lexique et la grammaire	20
2.4 La grammaticalisation des éléments lexicaux	22
2.5 La lexicalisation des formes grammaticales	24
3 Conférence 3 L’objet de la morphologie et les notions grammaticales préliminaires	25
3.1 Les unités de langue et l’objet de la morphologie	26
3.2 La paradigmatique et la syntagmatique	28
4 Conférence 4 Le système des parties du discours	29
4.1 Les descriptions actuelles des parties du discours	30
4.2 Des tentatives de renouveau	31
Конец ознакомительного фрагмента.	32

И. Ю. Моисеева

Основы теории первого иностранного языка. Теоретическая грамматика

Introduction

Данное учебное пособие «Основы теории первого иностранного языка. Теоретическая грамматика» подготовлено в соответствии с программой курса «Основы теории первого иностранного языка», составленной с учетом Федерального государственного образовательного стандарта высшего профессионального образования по направлению подготовки 035700.62 «Лингвистика» (бакалавриат). В него включены курс лекций, планы семинарских занятий, тестовые задания, а также список литературы. В теоретическую основу учебного пособия легли труды В.Г. Гака, Н.М. Васильевой, Л.П. Пицковой.

Целью учебного пособия «Основы теории первого иностранного языка (теоретическая грамматика)» является теоретическое истолкование фактов грамматического строя французского языка, создание у студентов научного представления о структуре, значениях и функционировании средств, образующих грамматическую систему современного французского языка.

Задачи учебного пособия состоят в том, чтобы показать, вокруг каких явлений французской грамматики возникают дискуссии, какими объективными причинами объясняется наличие спорных факторов. Задачей курса является также формирование навыков анализа конкретного языкового материала, развитие самостоятельного мышления и умения применять полученные знания в процессе преподавания языка в вузах и школах.

Помимо основных задач данный курс, как и любой теоретический курс, предполагает научить студента критически анализировать различные лингвистические явления, работы отечественных и зарубежных исследователей и таким образом подготовить их к написанию курсовых и дипломных работ.

Учебное пособие предусматривает освещение спорных вопросов в области французской грамматики и пути их решения, рассмотрение особенностей французского языка как аналитической языковой системы в выражении грамматических значений. Студент должен усвоить грамматическую терминологию французских учебников и современных теоретических работ по французской грамматике. По окончании курса студент должен иметь четкое представление о современных направлениях грамматики (традиционная, лингвистическая, порождающая и т.д.).

Семинарские занятия предполагают, кроме углубленного прорабатывания тем, представленных в лекциях, также выступления студентов с сообщениями по определенным лингвистическим работам, посвященным проблемам грамматики.

В конце учебного года студенты пишут заключительный тест, объединяющий вопросы по всем пройденным темам, который является допуском к экзамену.

1 Conférence 1 Notions principales de la grammaire théorique

Plan

- 1.1 Histoire de la grammaire
- 1.2 Critères de la grammaire
- 1.3 Plusieurs types de grammaire
- 1.4 Approches et notions principales des faits de grammaire

1.1 Histoire de la grammaire

La grammaire est définie comme la science qui se propose de montrer la structure d'une langue et les mécanismes du langage, d'expliquer les règles de changement et de combinaison des mots formant un énoncé (une phrase). La grammaire se subdivise en deux parties: la morphologie qui étudie les changements des mots et la syntaxe, science de la combinaison des mots en phrases.

Les anciennes civilisations n'ont pas toutes développé une pensée grammaticale. Ainsi, parmi les peuples de l'Antiquité, seuls les Indiens et les Grecs semblent avoir eu une telle réflexion sur la langue. C'est aux Indiens que l'on doit la première grammaire, celle de Panini (V^e ou IV^e siècle avant J.-C.), sur le sanskrit. Quant aux Grecs, on leur doit à la fois le nom même de «grammaire» – le terme *grammatikê tekhnê* apparaît chez Platon, les termes d'une querelle philosophique qui parcourra toute l'histoire de la grammaire – l'opposition entre règles naturelles et conventions – et la définition des «parties du discours» – **Aristote établira la distinction entre nom et verbe**, essentiellement en termes logiques, la catégorie des conjonctions et la distinction des genres et des temps, tandis que les stoïciens donneront une liste de huit «parties du discours».

Les Romains continueront dans cette voie, de même que le Moyen Âge, qui poursuit la réflexion sur le latin en ne s'intéressant que peu aux langues vulgaires. La Renaissance voit cette étude se généraliser, à l'époque où le français devient la langue officielle du royaume – par l'ordonnance de Villers-Cotterêts, en 1539. Le XVII^e siècle connaît essentiellement deux tendances grammaticales: la tendance normative avec Malherbe et Vaugelas; la tendance rationaliste avec la *Grammaire* de Port-Royal. Désignation habituelle de l'ouvrage publié en 1660 par Claude Lancelot et Antoine Arnauld, sous le titre de *Grammaire générale et raisonnée*. Traitant d'abord des sons et de la parole, puis des usages de la langue, la grammaire distingue le niveau de la langue parlée et celui des principes qui régissent le fonctionnement de cette langue. Le linguiste américain N. Chomsky a vu dans cette démarche l'annonce de la distinction moderne entre structure de surface et structure profonde.

Le XVIII^e siècle voit le début du renversement du rapport langue / pensée, donc l'idée d'une étude autonome de la langue non soumise à la pensée.

Le XIX^e siècle sera celui de la grammaire comparée, où seront établies les lois sur la parenté des langues, avec en particulier les recherches sur l'indo-européen. Mouvement apparu en Europe au début du XIX^e siècle, la grammaire comparée étudie le degré de parenté existant entre les différentes langues du monde, anciennes ou modernes, et tente d'établir les relations entre celles-ci et les langues originelles dont elles proviendraient.

Ce n'est qu'au XX^e siècle qu'on rencontrera des exigences proprement scientifiques, et que la réflexion grammaticale prendra place dans la science du langage, la linguistique.

Les principaux courants grammaticaux de la linguistique du XX^e siècle partagent ce postulat du primat de la forme. Il s'agit du fonctionnalisme ou structuralisme européen, qui part d'une définition de la langue comme instrument de communication, d'où il définit les caractères nécessaires à l'exercice de cette fonction; du distributionnalisme ou structuralisme américain, fondé sur l'idée que toute unité de langue est définie par sa «distribution» dans la phrase, et peut donc être étudiée au moyen des contextes dans lesquels elle apparaît; de la grammaire générative, qui fonde sa description de la langue sur la distinction entre structures profondes et structures de surface. En outre, la grammaire générative comporte un postulat philosophique concernant l'innéisme de la langue, repris pour l'essentiel à la philosophie française du XVII^e siècle

1.2 Critères de la grammaire

Très tôt, l'idée d'opposer critères formels et critères sémantiques s'est fait jour, même si elle n'a pas été aussi largement exploitée qu'elle le sera au XX^e siècle. L'héritage d'Aristote, quant à la définition des catégories du discours, impose à la grammaire traditionnelle des définitions sémantiques qui présentent toujours des insuffisances. D'une part, elles ne permettent pas d'identifier tous les objets de la classe; d'autre part, elles ne permettent pas de distinguer la classe de toutes les autres classes.

Ainsi, prenons une définition sémantique du sujet: la catégorie – homme, animal ou chose – qui fait l'action exprimée par le verbe. On peut trouver deux types de contre-exemples: un sujet qui ne fait pas d'action – la maison dans «la maison reçoit une bombe» – et une catégorie qui fait l'action sans être le sujet – Pierre dans «cette hypothèse a été détruite par Pierre». En égard à cette critique, la recherche grammaticale du XX^e siècle tentera d'établir une réflexion appuyée sur des critères formels en tenant compte des règles de fonctionnement dans la langue: on dira alors que le sujet est la catégorie nominale qui ne peut se supprimer, qui donne son accord au verbe, qui peut s'interroger au moyen de «qui?» ou de «qui est-ce qui?», être remplacée par le pronom «il», «elle», «ils» ou «elles», devenir «qui» dans une relative, ou complément d'agent dans une phrase passive. La grammaire peut être alors un outil de réflexion critique sur la langue.

1.3 Plusieurs types de grammaire

Selon l'objet, l'orientation, le but et les méthodes de l'étude on distingue plusieurs types de grammaire. Le plus souvent on les classe par paire.

1 La grammaire **synchronique** et la grammaire **diachronique**

La grammaire synchronique décrit la structure de la langue à une étape donnée (p.ex. II siècle). La grammaire diachronique décrit la structure à travers l'évolution de la langue.

2 La grammaire **statique** est opposée à la **grammaire dynamique**

La grammaire statique élabore une construction du système grammatical en valeur des oppositions grammaticales et les ressemblances des éléments du système.

La grammaire dynamique met en évidence la genèse des formes grammaticales

3 La grammaire **passive** est opposée à la grammaire **active**

La distinction de deux types de grammaires est dû aux démarches **sémasiologiques et honomasiologiques** (нома – имя).

Une démarche **sémasiologique** parle de la forme pour en étudier les fonctions et les significations. Cette démarche est à la base d'une grammaire passive, du décodage, elle montre la polysémie des formes grammaticales (p.ex.: on étudie la signification de l'inversion: elle peut exprimer l'interrogation, l'exclamation, la dépendance de la subordonnée etc.)

La démarche **honomasiologique** suppose qu'on parle de la valeur pour aboutir à la forme. La démarche honomasiologique est à la base d'une grammaire active qui va de la pensée aux formes grammaticales, c'est la grammaire de l'encodage; elle aboutit à dégager les moyens synonymiques recouvrant telle idée et telle fonction (L. Scherba, F. Brunot).

(p.ex on étudie les moyens d'exprimer l'interrogation: l'inversion, l'intonation, les mots interrogatifs. On tient compte des moyens des autres niveaux: lexical, phonétique).

D'après le but de l'étude on oppose: la grammaire normative à la grammaire théorique.

L'histoire de la grammaire **normative** est très liée à l'idée de fixer un état de langue. Ainsi, la grammaire de Vaugelas (*Remarques sur la Langue française*), qui paraît en 1647, vise-t-elle, en s'appuyant sur le parler de «la plus saine partie de la cour», à offrir une *norme* aux bourgeois arrivant de province à la cour. Ainsi s'institue une tradition de grammaire normative (on dit aussi *prescriptive*), qui édicte ce qui doit être dit. La justification sociale de la norme (usage de la classe socialement dominante) est généralement dissimulée derrière une argumentation reposant sur l'histoire de la langue, la logique ou l'étymologie et visant à donner la préférence à une forme sur les autres. À partir du XIX^e siècle, la domination de la norme a été remise en cause par les recherches linguistiques, qui montrent en particulier le rôle des formes populaires et des patois dans l'évolution de la langue nationale.

La grammaire théorique cherche à expliquer ces règles, à en donner la description cohérente et une analyse approfondie de tout le système.

La grammaire descriptive à la **grammaire prescriptive**.

On donne le nom de *grammaire descriptive* à un type particulier supposant la plus grande neutralité possible de la part du grammairien, qui se contentera de «décrire» les faits qu'il observe (se borne à décrire le système grammatical sans émettre spécialement de jugement). L'expression s'oppose donc essentiellement à celle de *grammaire normative* (ou *prescriptive*), qui sous-entend la reconnaissance et l'exposé de normes sociales et, donc, qu'il existe un «bon usage» dans la société (porte des jugements sur la possibilité de telles ou telles tournures).

Par opposition à cette attitude, une grammaire descriptive tiendra compte de tous les usages, même de ceux qui sont culturellement dépréciés, et, en particulier, elle tiendra compte de la langue parlée, alors que la plupart des grammaires prescriptives sont fondées sur la langue écrite. Cette expression se distingue également de celle de *grammaire démonstrative* (bien que les deux ne soient

pas incompatibles), dans la mesure où une grammaire descriptive suppose une simple constatation des faits, alors qu'une grammaire démonstrative raisonne, prouve quelque chose (par exemple, la distinctivité dans le cas d'une grammaire transformationnelle). On réunit ainsi, fréquemment, l'attitude descriptive et l'attitude démonstrative sous la dénomination de *grammaire scientifique*, conception qui suppose par rapport au langage une attitude qui ne se développe guère qu'à partir du XIX^e s.

1.4 Approches et notions principales des faits de grammaire

On relève **deux approches principales des faits de grammaire**: l'approche mentaliste qui fait appel au contenu sémantique des faits grammaticaux, et l'approche formaliste qui nie la nécessité de tenir compte des facteurs se trouvant au-dehors de la langue elle-même. La méthode formaliste est à la base des grammaires dites formelles (grammaire distributive, grammaire générative), l'approche mentaliste a donné naissance aux grammaires logiques, psychologiques, situationnelles. Vu que les phénomènes linguistiques ne sont pas homogènes, ni les grammaires formelles, ni les grammaires mentalistes ne peuvent à elles seules expliquer les faits grammaticaux de façon adéquate. La grammaire fonctionnelle cherche à éviter les approches unilatérales de celles-ci. Elle étudie les fonctions de chaque forme grammaticale en signalant leur caractère sémantique ou asémantique.

L'approche fonctionnelle tient compte de l'asymétrie des formes linguistiques. Dans chaque secteur de la structure de la langue on distingue **le noyau et la périphérie**. Le noyau embrasse les faits qui appartiennent à la sature grammaticale de la langue. Ce sont les faits types de haute fréquence, mais tous les faits de la langue n'ont pas une importance égale pour sa structure. Il en a ceux qui se présentent comme des exceptions, des rarités, des vestiges d'un ancien usage ou des éléments qui ne sont pas encore complètement intégrés au système de la langue en question, il s'agit des harcaïsmes, des empreintes.

P.ex. une table – des tables révèle une formation type des pluriels des substantifs en français. Tandis que les formes l'œil – les yeux, le travail – les travaux ce sont les transformations qui se limitent à quelques mots isolés. Ces faits se situent à la périphérie du système grammatical de la langue.

P.ex. Parmi les temps de l'indicatif le présent, futur, passé composé etc forme le noyau; les formes immédiates, les périphrases forme la périphérie.

Tous ce qui est typique → le noyau, ce qui viole → la périphérie.

L'asymétrie fonctionnelle consiste en ce qu'une même forme grammaticale peut avoir plusieurs fonctions différentes. On peut distinguer les types de fonctions suivants: 1) fonction primaire significative, qui se manifeste dans l'opposition; elle détermine la place paradigmaticque de la forme et se réalise dans le contexte minimal; 2) fonctions secondaires – a) fonction de neutralisation (lorsque la forme a un sens généralisant); b) fonction sémantique de transposition qui consiste à conférer à une forme la fonction d'un autre terme du même paradigme; c) fonction secondaire non-significative. Les fonctions secondaires se réalisent dans des contextes appropriés.

Les unités principales de la langue, étudiées dans la grammaire sont: le morphème, le mot, le terme de proposition, la combinaison de mots (le syntagme), la proposition (la phrase). Les deux premières sont étudiées dans la morphologie, les autres relèvent de la syntaxe, qui s'occupe aussi des unités superphrastiques et de l'organisation du texte.

La linguistique établit la différence entre la langue-système et la parole (ou le discours), réalisation des possibilités offertes par le système lors de la formation des énoncés. On distingue deux aspects de l'organisation de la langue: le système (la structure), ensemble d'éléments liés entre eux par toute sorte de rapports, et la norme, forme établie des éléments linguistiques. La parole a également deux aspects: l'usage, sélection non-individuelle des moyens offerts par la langue, et la parole individuelle, réalisation individuelle, qui n'est pas du ressort de la grammaire.

L'utilisation des moyens linguistiques dans le discours s'appelle réalisation ou actualisation. L'actualisation est l'identification du signe virtuel de la langue-système à l'objet de la réalité dont on parle.

2 Conférence 2 La forme et la valeur grammaticales

Plan

2.1 Valeur grammaticale. Distinction entre le lexique et la grammaire.

2.1.1 La valeur nominative non-autonome

2.1.2 Le sens catégoriel

2.1.3 L'extension à une série de mots

2.1.4 La référence constante du mot

2.1.5 Le caractère fermé et limité de la série

2.2 La catégorie grammaticale. Son aspect sémantique

2.2.1 La structure interne de la catégorie grammaticale est caractérisée par les oppositions et les sous-catégories

2.2.2 La catégorie grammaticale par rapport à la réalité extralinguistique

2.2.3 La catégorie grammaticale par rapport aux mots

2.2.4 La catégorie grammaticale par rapport aux autres catégories grammaticales

2.3 L'interaction sémantique entre le lexique et la grammaire

2.4 La grammaticalisation des éléments lexicaux

2.5 La lexicalisation des formes grammaticales

2.1 Valeur grammaticale. Distinction entre le lexique et la grammaire

On distingue, dans chaque langue, le lexique et la grammaire. Les mots, éléments du lexique, servent à nommer des objets de la réalité ou de la pensée. Les éléments grammaticaux servent, en fin de compte, à former la phrase qui décrit tout un événement et constitue l'unité minimale de communication. La différence entre le lexique et la grammaire n'est pas facile à établir. La distinction principale entre la valeur lexicale et la valeur grammaticale se manifeste sur le plan de la nomination, sous l'aspect sémantique et formel à la fois.

Les éléments grammaticaux se caractérisent par les traits suivants.

2.1.1 La valeur nominative non-autonome

Les éléments lexicaux possèdent une valeur nominative autonome alors que les éléments grammaticaux ont une valeur nominative non-autonome, ou bien n'en possèdent aucune. La valeur nominative autonome se reconnaît à la possibilité d'employer un élément linguistique en tant que phrase elliptique indépendante. La même notion peut être exprimée différemment: de façon autonome (lexicalement) ou non-autonome (grammaticalement). Prenons deux phrases:

Il arrivera

Il arrive demain

L'idée du futur est rendue dans la première par l'élément [rɑ], dans la seconde par [d'mɛ]. Mais le statut de ces deux éléments n'est pas le même. A la question «Quand arrive-t-il ?» on peut répondre, pour indiquer que l'action se fera au futur, [d'mɛ], mais pas [rɑ]. Ceci prouve que «demain» a une valeur nominative autonome (cet élément peut former une phrase se rapportant à une réalité), alors que la valeur nominative de «-rɑ» est non-autonome. «Demain» est donc un élément lexical, alors que «-rɑ» relève de la grammaire.

A la question «As-tu bien mis ton cahier dans ton tiroir ?» on répondra:

«- Oui, je l'ai mis **dedans**»

mais non:

« Je l'ai mis **dans** »

ce qui prouve que **dedans** a une valeur nominative autonome, tandis que **dans** ne s'emploie qu'au sein d'une phrase et représente donc un élément grammatical.

Ces exemples montrent d'ailleurs que les éléments grammaticaux sont attachés aux éléments lexicaux au sein du mot (« il arrivera ») ou de la phrase (« Je l'ai mis **dans** le tiroir »).

Remarques.

1 Certains auteurs affirment que tous les éléments grammaticaux, à l'opposé des éléments lexicaux, sont privés de fonction nominative. Or, comme la fonction nominative est créée par le lien de l'élément linguistique et l'élément de la réalité (réfèrent), il sera plus exact de distinguer deux types d'éléments grammaticaux: ceux qui ont une valeur nominative (= formes significatives) et ceux qui n'en ont pas (= formes non-significatives). Le rapport entre valeur nominative, lexique et grammaire se résumera ainsi:

C'est pourquoi le terme usuel de « mots vides », dont on désigne certains éléments grammaticaux (dans et autres), n'est pas correct (ces éléments sont significatifs, bien que non-autonomes). Il vaudrait mieux les appeler « mots-outils » ou « mots grammaticaux ».

2 Entre valeur nominative autonome et valeur non-autonome, il n'y a pas de cloisons étanches. Suivant les circonstances la même forme peut avoir chacune de ces valeurs. Dans la phrase « J'ai un livre français » **un** est un élément grammatical, mais dans « Je n'ai qu'un livre

français » le même élément **un** recouvre sa pleine signification pour devenir un mot indépendant (**un** – nom de nombre).

2.1.2 Le sens catégoriel

Les éléments lexicaux et grammaticaux diffèrent par leur sens. Cela découle directement des différences de valeurs nominatives mentionnées. L'exemple ci-dessus montre que si « demain » et la flexion [– rɑ] situent tous deux l'action dans l'avenir, l'adverbe le fait d'une façon beaucoup plus précise. Le sens des éléments grammaticaux est généralement beaucoup plus abstrait (catégoriel), que celui des éléments lexicaux. Ils expriment les relations entre les objets, les manières d'être (les modalités) des objets, des actions, ou des qualités désignées par les mots.

2.1.3 L'extension à une série de mots

On obtient la signification grammaticale par abstraction à partir d'une quantité de mots de la même classe. Un sens lexical peut être exprimé par un seul mot, ou bien par un groupe restreint de mots. Un sens grammatical s'étend à toute une classe donnée ou bien à une grande partie des mots de la classe en question. L'expression d'une modalité ou d'une relation qui n'intéresse que des mots isolés est d'ordre lexical. Une forme grammaticale qui n'affecte plus qu'un seul mot perd son statut grammatical et subit une lexicalisation. En ancien français il existait une déclinaison à deux cas :

li murs – Nom.

le mur – Acc

li sire (Nom.)

le seigneur (Acc)

Les vocables sire et seigneur représentaient alors deux formes différentes d'un seul mot. Après la chute de la déclinaison, ces formes se sont conservées, mais ils sont considérées comme deux mots différents. En russe, les formes *домой*, *дома* expriment un rapport local spécifique à partir du mot *дом*. Mais comme ce traitement et cette modalité ne sont propres qu'à ce seul mot, ces formes ne font pas partie du paradigme casuel du mot *дом*, mais sont des mots à part (plus précisément, des adverbes).

Comme l'élément grammatical se révèle par rapport à tout un groupe de mots (ou de phrases), on a raison de souligner que le sens grammatical n'est pas un simple sens secondaire ajouté à un mot, mais qu'il est surtout un ensemble de significations en dehors desquelles le mot d'une classe donnée n'est pas concevable: ce sont des sens secondaires, mais obligatoires pour les mots de cette catégorie. Par exemple, aucun substantif russe n'est concevable en dehors du nombre, du genre et du cas. Ce sont ses catégories grammaticales. L'ensemble de ces catégories obligatoires constitue la forme **grammatical du mot**.

2.1.4 La référence constante du mot

Comme l'élément grammatical n'a pas de valeur nominative autonome, son adjonction ou mot ne modifie pas la signification de celui-ci, il n'empêche pas le mot de désigner les mêmes objets (d'avoir la même référence). En même temps, l'adjonction d'un élément lexical modifie la référence du mot: il commence à désigner un autre objet.

Cette particularité des éléments grammaticaux permet notamment de les distinguer **des éléments dérivationnels**, qui, par ailleurs, ont un statut semblable à celui des morphèmes grammaticaux (valeur nominative non-autonome, sens catégoriel), extension à une série de mots, série fermée. Il y a des morphèmes de dérivation d'un emploi très large, par exemple, les suffixes diminutifs.

Mais pourquoi **maison** et **maisons** représentent-ils deux formes grammaticales du même mot, alors que **maison** et **maisonnette** sont deux mots différents? C'est que le premier couple de formes correspond au même élément de réalité. Mais **maison** et **maisonnette** correspondent à des réalités différentes. Si un élément sans modifier le sens général du mot, le fait passer dans une autre partie du discours (marcher – marcheur, clair – clairement, rigide – rigidité), il est considéré aussi comme un suffixe (élément lexical) et non comme une flexion (élément grammatical), parce qu'en français les unités de sens indentique, mais appartenant à des parties du discours différentes sont des mots différents.

2.1.5 Le caractère fermé et limité de la série

On a vu que le sens lexical peut se réduire à un seul vocable. Le sens grammatical, par contre, embrasse une large série de mots. Il est donc évident que celui-ci doit être non seulement plus abstrait, mais que pour cette même raison il sera confiné à un nombre d'éléments plus restreint. Si les mots devaient se voir ajouter un nombre très grand de modificateurs grammaticaux, leur emploi dans la phrase et la communication même en seraient entravés. C'est pourquoi si le lexique représente **une** série **illimitée** d'éléments, la grammaire est faite d'**une** série limitée d'éléments. On peut dresser la liste des éléments grammaticaux, alors que pour le lexique cela n'est pas possible. Si les mots constituent des inventaires ouverts (on peut en emprunter à d'autres langues, ou en créer de nouveaux), les éléments grammaticaux constituent des listes fermées (en ne peut pas créer consciemment un élément grammatical).

2.2 La catégorie grammaticale. Son aspect sémantique

Le système grammatical d'une langue est caractérisé par l'ensemble de ses catégories grammaticales, morphologiques et syntaxiques. On parlera surtout ci-dessous des catégories morphologiques.

La catégorie grammaticale représente l'unité de la valeur grammaticale (sens grammatical) et de la forme grammaticale. Pour qu'on puisse parler d'une forme grammaticale dans la langue, il faut qu'une forme s'associe régulièrement avec un sens grammatical déterminé.

2.2.1 La structure interne de la catégorie grammaticale

La structure interne de la catégorie grammaticale est caractérisée par les oppositions et les sous-catégories. Analysons les deux aspects de la catégorie grammaticale.

Résumons les caractéristiques de la valeur grammaticale:

Les oppositions sont la condition nécessaire de l'existence d'une catégorie grammaticale. Là, où il n'y a pas d'oppositions de sens rendues par les formes différentes, la catégorie grammaticale n'existe pas. Les formes qui s'opposent d'après leur sens à l'intérieur de la catégorie grammaticale s'appellent « sous-catégories ». Ainsi le singulier et le pluriel sont des « sous-catégories » de la catégorie grammaticale du nombre.

Remarques: On appelle souvent « catégorie » ce qui est désigné ici par le terme sous-catégorie (la catégorie du singulier, du plus-que-parfait, par exemple). Les oppositions du sein de la même catégorie peuvent être **binaires** (entre deux sous-catégories) ou **multiples** (entre plusieurs sous-catégories). L'opposition binaire est la condition minimale de l'existence d'une catégorie grammaticale.

Il y avait trois genres en latin. Cette opposition de trois éléments s'est réduite en langues romanes à une opposition binaire, on compte deux genres en français: masculin et féminin – le neutre s'est réparti entre les deux); mais la catégorie n'en subsiste pas moins: deux formes suffisent pour créer la catégorie de genre.

La catégorie du cas en latin connaissait cinq (ou six) formes. Il ne s'en était conservé que deux en ancien français: le cas sujet et le cas régime, pourtant la catégorie du cas continuait à vivre avec ces deux formes. Après l'élimination d'un des cas (c'était le cas sujet, parfois le cas régime) toute la catégorie du cas s'est trouvée exclue de la langue. La grammaire traditionnelle compte en français quatre sous-catégories de mode: indicatif, conditionnel, subjonctif, impératif.

Des théoriciens sont arrivés à conclure que le conditionnel et l'impératif ne sont pas des modes autonomes, mais des formes spécifiques de l'indicatif. La grammaire théorique maintient donc la catégorie verbale de mode par la seule opposition indicatif / subjonctif.

Certaines théories mettent en doute le subjonctif en tant que mode à part (on y voit aussi des formes spécifiques de l'indicatif). Dans ce cas on devrait dire que le mode en tant que catégorie verbale morphologique est inexistant en français, faute d'oppositions. Ce sont les oppositions qui déterminent la valeur exacte de la catégorie grammaticale. L'ancien français ne connaissait que deux formes d'article: défini et indéfini (le / un). La fixation, à partir du XIV siècle, de l'article partitif a créé pour les deux articles anciens des oppositions nouvelles (le / du; un / du), ce qui a sensiblement modifié leurs significations.

Il arrive, d'autre part, que telle opposition subsiste, sur le plan des formes, mais sa valeur change au cours de l'évolution de la langue. L'opposition article / zéro; article de l'ancien français ressemble très peu, quant à sa sémantique, à celle du français moderne. Le passé simple et le passé composé s'opposaient à l'origine en tant que passé non-actuel et passé actuel (exprimant le rapport avec le présent). Actuellement ils se distinguent surtout comme temps narratif et déclaratif. Certes,

les vieilles oppositions ne disparaissent pas du jour au lendemain, elles continuent à coexister à côté de nouvelles, ce qui rend l'analyse sémantique des formes grammaticales particulièrement délicate.

La catégorie grammaticale a une structure sémantique complexe et hiérarchisée. Parfois, on relève des niveaux intermédiaires entre catégorie et sous-catégories.

Les quatre modes verbaux traditionnels peuvent être groupés ainsi:

Catégorie	modes du verbe	
Groupements	direct	indirect
Sous-catégories	indicatif	impératif
	subjonctif	

Conditionnel

Ainsi, chaque opposition confère un sens à la forme, de sorte que la sous-catégorie grammaticale qui participe à plusieurs oppositions reçoit une structure sémantique complexe qui représente « un ensemble de sèmes ».

La formule sémique symbolise le sens généralisé de la catégorie grammaticale. Pourtant, dans la parole, sous l'influence du contexte ou de la situation, la signification concrète de la catégorie grammaticale peut varier et ceci à cause de deux facteurs:

a) le contexte ou la situation contribuent à mettre au premier plan un sème en reléguant, au second plan un autre: par exemple, dans certains contextes le passé simple perd le sème «expression écrite» pour devenir un synonyme absolu du passé composé;

b) les oppositions ne révèlent que le sens généralisé des formes grammaticales, à l'intérieur duquel celles-ci peuvent développer une série d'acceptions spécifiques. Le passé simple exprime en général, une action limitée dans le temps. Mais cette limitation peut revêtir des formes variées: la limitation par le moment initial (valeur inchoative: «il se leva et chanta»), par le moment final (valeur final: « il chanta puis s'assit »), par les deux moments (« il chanta toute une heure »). Chacune de ces acceptions secondaires peut se réaliser dans des contextes.

2.2.2 La catégorie grammaticale par rapport à la réalité extralinguistique

Du point de vue de leur rapport avec la réalité extralinguistique les catégories grammaticales peuvent être significatives (ayant un contenu sémantique) et non significatives (privé de contenu sémantique).

La majorité des catégories sont significatives, ou bien significatives et non-significatives à la fois. Il apparaît que les catégories du temps sont presque toujours significatives. La catégorie de nombre est significative pour les substantifs nombrables, et non-significative pour les substantifs non-nombrables. Certaines catégories ont perdu tout lien immédiat avec la réalité, elles sont devenues non-significatives. C'est le cas du genre et du nombre des adjectifs. Pourtant, ces catégories ne sont pas tout à fait inutiles pour la langue, mais elle sont exploitées d'une autre façon, dans des buts structuraux (l'expression des rapports syntaxiques entre nom et adjectif à l'aide de l'accord en genre et en nombre). On divise les catégories significatives en catégories subjectives et catégories objectives.

a) les catégories objectives reflètent les propriétés et les rapports entre objets indépendamment de la vision subjective du sujet parlant. Ce sont le nombre, le genre (significative), les formes exprimant les relations causales, temporelles, locales et autres, l'aspect du verbe etc; b) les catégories subjectives (ou subjectives-objectives) reflètent les relations ou propriétés des objets du point de vue des locuteurs. Ce sont: la personne, le temps absolu (défini par rapport ou moment de la parole), la voix (exprime la façon dont le locuteur se représente l'action), le mode (l'attitude du sujet parlant envers la réalité décrite).

Sont subjectives aussi les catégories qui expriment le degré d'information du locuteur sur la situation. Ce sont: la détermination (l'article), la structure communicative de la phrase, la question.

2.2.3 La catégorie grammaticale par rapport aux mots

Le propre de la valeur grammaticale est de s'étendre à une série de mots. Cependant, la concurrence entre le sens du mot et le sens apporté par la forme grammaticale peut imposer des restrictions. Sous cet aspect, on distingue les catégories purement grammaticales et les catégories lexico-grammaticales.

a) les catégories proprement grammaticales s'étendent à tous les mots de la même classe: exemple, nombre et genre des adjectifs (à quelques rares exceptions près, tous les adjectifs français ont les deux genres et les deux nombres); le temps verbal (tous les verbes peuvent se mettre au présent, passé ou bien au futur), etc.;

b) les catégories lexico-grammaticales n'affectent qu'une partie de mots de la classe donnée: exemple, le nombre (il ne concerne que les substantifs nombrables), la voix (elle n'est propre qu'aux verbes transitifs), le degré de comparaison (on ne le trouve que chez les adjectifs de relation). L'existence des catégories lexico-grammaticales souligne l'interdépendance du lexique et de la grammaire, ainsi que les fondements sémantiques des catégories grammaticales. La forme non-marquée peut s'étendre à toute la classe, y compris aux mots qui sémantiquement sont incompatibles avec la catégorie grammaticale donnée, elle remplit alors une fonction de neutralisation, fonction non-significative.

Par exemple: la forme active pour les verbes intransitifs, le singulier pour les substantifs non-nombrables.

2.2.4 La catégorie grammaticale par rapport aux autres catégories grammaticales

Les catégories grammaticales sont caractérisées par la synonymie et la polysémie (ou l'homonymie), ce qui présente de grandes difficultés quant à l'analyse linguistique.

En parlant de l'identité sémantique (synonymie), certains auteurs ont mis en question l'existence de telle ou telle catégorie grammaticale. Par exemple: le substantif français exprime des significations qui peuvent être rendues par l'indicatif, le conditionnel ou l'impératif. On a pu le considérer alors comme une forme spécifique d'un autre mode, et non comme un mode à part.

Le second aspect (polysémie / homonymie) crée des difficultés encore plus considérables. Les formes grammaticales peuvent remplir plusieurs fonctions. L'article défini exprime le défini, mais aussi la généralisation. L'imparfait exprime tantôt un temps absolu (le passé), tantôt un temps relatif (le présent dans le passé). La forme en – **rait** signifie une action hypothétique (le conditionnel) ou bien le futur dans le passé; on peut multiplier les exemples à l'infini.

Qu'est-ce qu'on doit voir ici, des cas de polysémie ou d'homonymie? La question n'est pas facile à résoudre, et, pourtant, elle est importante pour la conception du système grammaticale. Si l'on voit dans du, de la, des une seule et même catégorie avec des emplois différents (la tiédeur de l'eau, il boit de l'eau), on doit en conclure que l'article partitif n'existe pas en français (certains

auteurs l'affirment effectivement). Si l'on affirme que les deux emplois de l'imparfait mentionnés ci-dessus, représentent deux catégories séparées, on doit allonger l'inventaire des formes verbales du français. Pour résoudre les problèmes posés par la synonymie ou la polysémie des catégories grammaticales, il faut tenir compte de ce que la catégorie grammaticale est l'unité d'une forme et d'un contenu. Si nous retrouvons régulièrement une forme spécifique avec un sens déterminé, nous devons la considérer comme une catégorie grammaticale à part, malgré ses affinités sémantiques avec une autre forme. Si nous sommes en présence d'une grande différence de construction et de sens, nous devons considérer les deux emplois d'une forme comme deux catégories grammaticales à part, et non pas comme des acceptations différentes de la même catégorie.

2.3 L'interaction sémantique entre le lexique et la grammaire

L'interaction entre le sens lexical et le sens grammatical se manifeste sur les plans suivants:

a) l'influence du lexique sur la grammaire. A cause de l'incompatibilité possible du sens lexical avec le sens ajouté par la catégorie grammaticale, le lexique impose ses restrictions à l'emploi des catégories grammaticales: exemple, l'article indéfini est incompatible avec la valeur sémantique des substantifs non-nombrables ou abstraits; la fonction syntaxique même n'est pas indifférente pour la sémantique du substantif; le rôle du sujet des verbes transitifs revient plus souvent aux substantifs abimés qu'aux autres;

b) l'influence de la grammaire sur le lexique. Si une catégorie grammaticale incompatible avec le sens du mot vient s'ajouter quand même à celui-ci, le mot change de sens en fonction des significations de cette catégorie. Si le mot « pain », qui exprime une matière non-nombrable, reçoit la marque du pluriel « pains », cela signifie qu'il commence à désigner un autre objet, nombrable, qu'il a donc changé de sens.

Les formes grammaticales se présentent souvent comme des marques précisant le sens du mot. Les cas les plus typiques en français:

a) le nombre des substantifs: la connaissance – des connaissances (des personnes connues);

b) les formes de l'article: le pain (matière) – un pain (unité);

c) la transitivité de l'adjectif: un garçon capable – un garçon capable de bonnes actions;

d) la transitivité du verbe: décoller – verbe transitif (enlever ce qui est collé); décoller – verbe intransitif (prendre son vol).

Les phénomènes mentionnés aux points 1 et 2 s'expliquent facilement à la lumière de l'accord sémantique. Les composants d'un énoncé sémantiquement correct ne doivent pas comporter de sèmes (éléments de sens) contradictoires.

Prenons différentes combinaisons d'éléments lexicaux et grammaticaux où soit présent ou absent le sème de nombrabilité, propre aux noms nombrables et à la forme grammaticale du pluriel (le singulier participe à la forme des noms nombrables aussi bien qu'à celle des noms non-nombrables, donc, il n'exprime pas spécialement le nombre).

Elément lexical	Elément grammatical
1) table (a) ; pluriel (a)	tables – forme correcte (sens propre)
la douceur – нежность, сладость, грязь	les douceurs – сладости, грязи
gloire (f)	gloires – hommes de gloire
2) gloire : singulier	gloire forme correcte (sens propre)
3) слава ; pluriel	славы forme incorrecte
4) gloire (a) ; pluriel (a)	gloires forme correcte (sens modifié)

Accord sémantique

Un homme dort la maison dort la maison dort (habitants) (= est calme) dans le cas 3 et 4 sens de pluriel (a) se trouve en désaccord avec le sens du mot, gloire étant un substantif non–nombrable. Le russe, à cause de cette incompatibilité, n’admet pas la forme славы (pl.). En français l’élément grammatical puise son sème à l’élément lexical, qui en devenant nombrable, change de sens (des gloires=des hommes de gloire). La forme peut donc se réaliser, à condition que le sens du mot change.

Cette modification sémantique du mot peut avoir des degrés différents. Entre le sens propre et un sens nouveau il y a une zone assez large où on peut rencontrer toutes sortes de nuances stylistiques.

Par exemple: « l’eau – des eaux minérales » (changement de sens), « l’eau – les eaux de l’océan » (nuance stylistique).

2.4 La grammaticalisation des éléments lexicaux

Les mêmes significations peuvent souvent être exprimées avec des moyens tant lexicaux que grammaticaux. Les éléments lexicaux supplient souvent à l'insuffisance des moyens grammaticaux. Les mots-outils (articles, prépositions, verbes auxiliaires) ne sont pas seuls à pouvoir remplir un rôle d'organisation dans la phrase. En principe, selon le contexte, tout mot peut remplir une fonction structurale, autrement dit, il peut subir une grammaticalisation, il peut se désémantiser. On peut relever les facteurs spécifiques qui permettent au mot d'acquérir une fonction grammaticale:

a) le sens large (abstrait) du mot. Ce sont généralement des mots à sens large qui deviennent des outils grammaticaux. Il suffit de rappeler les verbes « être, avoir, faire ». Parmi les substantifs on citera « femme » qui sert à exprimer le genre féminin des substantifs qui ne le forment pas régulièrement (comparez: « poète – poétesse », mais « peintre – femme peintre »). Les mots « façon », « manière », « air » servent à former les groupes adverbiaux: « d'un air solennel » (solennellement);

b) la transitivité du mot. En position transitive, où le mot sert à lier deux autres termes, il est particulièrement apte à perdre partiellement son sens pour acquérir une fonction structurale (la liaison). Dans « un seau plein » l'adjectif « plein » garde toute sa valeur sémantique. En position transitive, suivi de la préposition de il sert à signifier « beaucoup de » ou bien des relations encore plus abstraites pareilles à celles qui sont exprimées par les prépositions avec, de, à ou par une forme adjectivale: « un panier plein de fruits » (= avec des fruits).

D'autres adjectifs en position de transitivité se désémantisent également « un pays riche » et « un pays riche en blé », « un homme libre » et « un homme libre de soucis »;

c) la position de redondance. Tout élément sémantique dans la phrase sert à désigner un élément de la réalité. Si celui-ci est nommé, l'élément qui le nomme à nouveau devient superflus et se trouve investi d'une autre fonction, structurale et non sémantique. Prenons la phrase « Il marchait à pas lents ». Le mot « pas » qui désigne l'action que l'on fait en marchant paraît inutile après le verbe « marcher » qui exprime la même idée. Il ne joue donc pas ici ni rôle sémantique (car il n'apporte rien à l'information de la phrase), mais un rôle de structure: ce mot permet d'employer l'adjectif « lent » pour caractériser l'action (au lieu d'un adverbe). Comparez: Il marchait à pas lents. – Il marchait lentement. Parlez d'une voix calme (l'idée d'émettre des sons est exprimée deux fois: par le verbe « parler » et par « voix »);

d) la supplétion lexicale et les mots vectoriels. Parfois le sens grammatical est exprimé à l'aide des mots ayant des racines différentes. Ce phénomène s'appelle la supplétion: je vais – nous allons; j'irai – c'est la supplétion morphologique. Mais ce phénomène connaît une plus large extension:

	mouvoir	tomber		musique	cheval
V.			N.		
	mouvement	chute		musical	équestre
N.			A.		

Le passage d'une partie du dix à une autre est exprimé par le suffixe, ou bien par deux racines qui se juxtaposent.

La supplétion lexicale met en évidence la différence entre un lexème (élément du plan de l'expression, forme phonique du mot) et un sémantème (élément du plan du contenu, ensemble de sèmes ou significations du mot). Les mots « tomber » et « chute » ont un sens général identique, mais ils l'expriment à l'aide de radicaux différents. Ils ont donc les mêmes sémantèmes, mais les lexèmes différents.

Les mots (surtout les verbes) vectoriels constituent un cas spécifique de supplétion lexico-grammaticale. Ce sont des mots qui désignent la même action (ou le même objet), mais de points de vue opposés, comme le font l'actif et le passif du verbe:

A précède B et B suit A.

A a vendu sa maison à B et B a acheté la maison à A.

Les phrases décrivent le même événement, mais en prenant pour point de départ

A ou B. De tels verbes servent souvent à exprimer des différences de voix:

Donner (voix active)

Recevoir (passive)

Avoir (état)

Exemple: Avoir mal à la tête (état). Donner mal à la tête (action).

Donner la possibilité (voix active = permettre). Avoir la possibilité (état = pouvoir). Recevoir la possibilité de faire qch (voix passive = être autorisé). Ces séries de verbes appelés également « verbes conversifs » jouent un rôle important dans les transformations syntaxiques de la phrase.

2.5 La lexicalisation des formes grammaticales

La lexicalisation a lieu dans les cas où le choix d'une forme ou d'une construction cesse d'être libre, parce que la valeur grammaticale se perd, pour devenir un moyen précisant le sens du mot (de la combinaison de mots). On peut signaler comme facteurs de lexicalisation:

a) la disparition de toute une catégorie grammaticale (d'une construction syntaxique). Les vestiges des formes grammaticales disparues servent à différencier les mots: *Sire* (Nom); *Seigneur* (Acc);

b) la différenciation du sens suivant les catégories grammaticales. Lunette; Lunettes;

c) la transformation d'une combinaison libre de mots en un groupe figé, d'ordre phraséologique: *chemin de fer*, *prendre part*.

3 Conférence 3 L'objet de la morphologie et les notions grammaticales préliminaires

Plan

3.1 Les unités de langue et l'objet de la morphologie

3.2 La paradigmatic et la syntagmatique

3.1 Les unités de langue et l'objet de la morphologie

Les éléments qui constituent le système de la langue ne sont pas homogènes. On distingue les éléments de langue suivants: phonème – morphème – mot et groupe de mots – proposition simple – phrase complexe.

Le phonème est la plus petite unité de langue. Le phonème ne possède pas de signification, mais il sert à distinguer le sens des mots. Par exemple, dans les mots *rien* [rjê] – *bien* [bjê], *pomme* [pom] – *paume* [pom] les phonèmes [r]–[b], [o]–[o] n'expriment aucune signification, mais ils distinguent les couples de mots. Le phonème est l'objet de l'étude de la phonologie.

Le morphème est la plus petite unité de langue significative. Il est constitué de phonèmes. D'après le sens on distingue trois espèces de morphèmes:

- 1) lexicaux, ou radicaux (**march–, pari–, lent–**) aptes à exprimer une signification lexicale;
- 2) dérivationnels (**–ment, –ette, –eur**) servant à former des mots nouveaux;
- 3) grammaticaux (**–ait, –a, –r–ait**) qui s'agglutinent aux morphèmes lexicaux et constituent avec ces derniers les formes différentes d'un même mot sans changer son sens lexical (**il chanta, il chantait, il chanterait**).

Les morphèmes lexicaux et dérivationnels sont l'objet de l'étude de la lexicologie et servent à la formation des mots. La grammaire (la morphologie) étudie les morphèmes grammaticaux.

Le morphème grammatical est caractérisé par l'unité de la forme et du sens. Un morphème peut avoir ses variantes. Par exemple, le morphème de la troisième personne du singulier du passé simple: **–a, –ut, –it**. Les morphèmes en français ont un caractère linéaire et font partie du mot.

Le mot est une unité de langue minimale caractérisée par 1) la mobilité positionnelle; 2) la séparabilité; 3) la substitution. **Le mot** est la plus petite unité de langue apte à fonctionner au niveau syntaxique. Le mot peut être constitué d'un ou de plusieurs morphèmes: **me, tu, grand, grand–eur**.

Le rôle de l'aspect phonétique dans le dégagement du mot comme d'une unité de langue est minimal. Du point de vue phonétique toute une proposition peut être considérée comme une seule unité avec accent sur la dernière syllabe.

Par exemple:

- 1) *Adèle est malade* [adelemalad];
- 2) *l'abréviation* [labrevjasjõ]. Dans le premier cas il y a trois mots ce qui est prouvé par la possibilité de leurs substitutions:

Adèle Elle est / malade → *Adèle Elle semble / malade* → *Adèle Elle est / petite*. L'unité **l'abréviation** est constituée de deux mots: *V (= la) / abréviation* → *une abréviation*.

Le groupe de mots libre est une unité constituée au moins de deux mots indépendants ayant chacun une fonction syntaxique dans la proposition, et dont l'un est subordonné à l'autre: *lire un livre, courir vite, une volonté d'acier*.

La proposition simple est une unité communicative grammaticalement organisée.

La phrase complexe représente une unité formée de deux ou de plusieurs propositions simples liées entre elles par un rapport syntaxique et sémantique.

Les unités de langue qui sont l'objet de la grammaire sont: le morphème grammatical, la forme du mot, le groupe de mots libre, la proposition simple, la phrase complexe.

Les unités grammaticales sont fonctionnellement liées entre elles ce qui implique leur interdépendance, elles s'organisent dans un système grammatical fermé.

Le système grammatical peut être présenté comme constitué de deux niveaux: un niveau (système) morphologique et un niveau (système) syntaxique. Dans la différenciation de la morphologie et de la syntaxe un rôle important revient à l'opposition des formes par les valeurs

morphologiques et les valeurs syntaxiques. Les formes morphologiques se distinguent des formes syntaxiques en ce qu'elles peuvent avoir une valeur grammaticale hors de la proposition.

En revanche, les valeurs syntaxiques ne se manifestent que dans la proposition. Cela signifie que les mots acquièrent des valeurs syntaxiques quand ils deviennent éléments d'une structure syntaxique. C'est pourquoi les mots différant par leurs valeurs morphologiques peuvent être identiques par leurs valeurs syntaxiques.

La morphologie étudie les classes de mots d'après leurs indices grammaticaux, les formes grammaticales de mots, d'après leur structure et de leurs corrélations entre elles.

3.2 La paradigmatic et la syntagmatique

La paradigmatic et la syntagmatique Dans la grammaire on distingue le plan syntagmatique et le plan paradigmatic liés entre eux. Les relations syntagmatiques sont conçues comme la succession linéaire des unités de langue hétérogènes, mais se rapportant au même niveau, par exemple, verbes, substantifs, adjectifs, adverbes. Les relations paradigmatic sont révélées d'après la ressemblance, la différence et les rapports associatifs des unités de langue relativement homogènes: par exemple, les rapports entre les formes morphologiques du verbe. La paradigmatic grammaticale inclut l'inventaire des unités grammaticales, leurs relations et leur position dans le système grammaticale. Les rapports syntagmatiques se forment sur la chaîne parlée linéaire. Sur le plan syntagmatique les éléments de langue peuvent se succéder, puisqu'ils sont hétérogènes, mais ils ne peuvent pas se substituer. La paradigmatic unit les éléments selon la possibilité de leurs substitutions sur le plan syntagmatique, horizontal. Parfois on associe la notion de paradigme à une catégorie grammaticale, ce qui semble inconcevable vu la définition de la catégorie grammaticale (morphologique). Le paradigme peut inclure plusieurs catégories formées à la base des relations (oppositions) différentes des formes du même paradigme. (Par exemple, le paradigme de la conjugaison du verbe inclut les catégories grammaticales de la personne, du mode, du temps, de l'aspect, de la voix).

4 Conférence 4 Le système des parties du discours

Plan

4.1 Les descriptions actuelles des parties du discours

4.2 Des tentatives de renouveau

4.3 La répartition traditionnelle des mots en parties du discours

4.1 Les descriptions actuelles des parties du discours

Faire le tour de toutes les productions récentes dans le seul rayon des grammaires de référence serait une entreprise trop vaste et pas nécessairement indispensable. Il semble préférable, dans le cadre de cette mise au point sur la didactique actuelle de la grammaire, d'illustrer le propos en faisant l'analyse comparative de quelques catégories, qui restent discutables sur un plan à la fois descriptif et didactique. Faute d'espace, nous nous limiterons aux parties du discours et à la conjugaison, qui méritent bien qu'on s'interroge à leur sujet. Il va sans dire que nombreux autres problèmes demanderaient à être traités, tels que le genre des noms, la place des adjectifs et des pronoms, le fameux accord du participe passé, etc., sans oublier orthographe, cette institution dont la problématique a encore fois été remise à jour dans le nouveau débat sur les rectifications entérinées en mai 1990 par l'Académie française – ce qui met fois de plus la didactique du français devant un dilemme à résoudre, vieux d'un siècle et demi.

Dans les ouvrages de référence courants comme les dictionnaires et les grammaires, la division des mots en espèce ou parties du discours est présentée sans ambages aux usagers, comme si elle allait de soi, comme si elle existait de tout le temps et n'était pas ou plus à discuter. On observe toutefois des tentatives de renouvellement dans quelques grammaires de référence.

Dans la présentation actuelle du *Nouveau Petit Robert* (1993, mise à jour 1994), Josette Rey –Debove et Alain Rey traitent de tout (objet et contenu du dictionnaire, graphies et prononciations, définitions, etc.), sauf de l'espèce des mots – bien que toutes les entrées du dictionnaire alphabétique soient d'abord identifiées à l'une des neuf espèces traditionnelles. Dans le «Tableau des signes conventionnels et abréviations du dictionnaire», les neuf espèces de mots sont listées en ordre alphabétique («adj.: adjectif»), sans plus (alors que d'autres mots, l'apposition, par exemple, y sont définis). C'est dans le dictionnaire même qu'il faut aller chercher les définitions des mots *adjectif*, *épithète*, *attribut*, *substantif*, *qualificatif*, *déterminatif*, qui font partie du jargon grammatical, à leur place alphabétique respective, comme c'est le cas pour tous les autres mots de ce métalangage.

Celui-ci est également pris pour acquis dans les grammaires de référence du français actuel. Une place prépondérante y est réservée aux parties du discours, et leur division en chapitres, qui suivent un certain ordre habituel, est généralement articulée sur les mêmes huit ou neuf espèces de mots. C'est ce que l'on trouve dans *La nouvelle grammaire du français* (Dubois et Lagane 1993), par exemple.

Il faut bien dire cependant que les traditionnelles parties du discours, malgré un universalisme apparent, ne résistent pas à une analyse critique: «le jugement est, on le sait, globalement négatif et le discours dominant tourne volontiers au procès» (Lagarde 1988: 93). Les accusateurs sont prestigieux et nombreux (Bloomfield, Brunot, Hjelmslev, Jespersen, Martinet, Pottier, Sapir, Tesnière, Vendryès, etc.) et les chefs d'accusation sont sérieux et également nombreux. Les critères de la partition traditionnelle sont hétérogènes (soit sémantiques, syntaxiques, morphologiques ou encore logiques), les définitions sont insuffisantes et se recoupent (le nom et le verbe, par exemple, ce dernier étant défini comme un mot d'action), les classes de mots ont une division arbitraire (celle des adverbes en particulier), plusieurs mots participent de classes différentes (comme, que, si, etc.), l'ensemble manque d'une organisation systématique (c'est une énumération, sans logique interne), etc. (Lagarde 1988: 93–112). Il n'est donc pas étonnant que dans quelques grammaires de référence du français actuel l'on assiste depuis quelque temps à des tentatives d'amélioration.

4.2 Des tentatives de renouveau

Le bon usage (Grevisse et Goosse 1993) en est à sa treizième édition. Cette dernière, qui a doublé depuis la première édition de 1936, est maintenant sous la direction du gendre du célèbre grammairien belge, André Goosse – et l'on doit dire que, grâce à lui, elle a atteint des sommets d'excellence. Celui-ci également donné suite, avec autant de bonheur, au fameux *Précis* (qui aura marqué les écoles depuis 1939), sous le titre *Nouvelle grammaire française* (1989). Goosse, qui est président du Conseil international de la langue française, et qui s'est appliqué promouvoir les récentes rectifications de l'orthographe française (Goosse 1991), n'est pas étranger ni indifférent à la grammaire du français contemporain.

Конец ознакомительного фрагмента.

Текст предоставлен ООО «ЛитРес».

Прочитайте эту книгу целиком, [купив полную легальную версию](#) на ЛитРес.

Безопасно оплатить книгу можно банковской картой Visa, MasterCard, Maestro, со счета мобильного телефона, с платежного терминала, в салоне МТС или Связной, через PayPal, WebMoney, Яндекс.Деньги, QIWI Кошелек, бонусными картами или другим удобным Вам способом.